

Haute Garonne

---

CONVENTION NATIONALE.

---

R A P P O R T

E T

PROJET DE DÉCRET,

PRÉSENTÉS

AU NOM DU COMITÉ DE LEGISLATION,

PAR J. M. ROUZET,

Député de la Haute-Garonne,

*Sur les délais à accorder aux gens de mer, pour se pourvoir en cassation contre les jugemens rendus en leur absence, Et sur les arrêts du ci-devant conseil, qualifiés de mouvement ou de commandement.*

IMPRIMÉS PAR ORDRE DU COMITÉ DE LÉGISLATION.

---

**E**N renvoyant au comité de législation la lettre du ministre de la justice, tendante à ce que les gens de mer, dont les travaux sont si utiles à la Nation, ne soient pas exposés, par leur éloignement du

A